

## **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014.**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac » s'est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes PALIX Dominique - PLATZ Cécile – MENIAUD Aline – BROET Sarah – TAVERNIER Delphine - BOUCHET Bernadette — Mrs FEROUSSIER Jean-Michel MOURGUET Patrick — MAURY Thierry – BASTIDE Alain — VIGNAL Dominique - PETERMANN Frédéric

**ABSENTS EXCUSES** : PALAORO Andréa - DAGORN Jean-Luc - DUPUIS Michel

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur PETERMANN Frédéric.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation des délégués des Conseillers Municipaux en vue des Elections Sénatoriales,
- Participation travaux de voirie dans lotissement,
- Cession de terrain à Monsieur RUEL Bastien,
- Décision Modificative,
- Amortissement Plan Communal de Sauvegarde,
- Approbation rapport assainissement année 2013,
- Questions diverses.

---

*En ouverture de séance le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

### **Désignation des délégués des Conseillers Municipaux en vue des Elections Sénatoriales.**

Résultats des délégués Titulaires : élus à la majorité avec 12 voix

- Monsieur FEROUSSIER Jean-Michel
- Madame PLATZ Cécile
- Madame PALIX Dominique

Résultats des délégués Suppléants : élus à la majorité avec 12 voix

- Monsieur MOURGUET Patrick
- Madame BOUCHET Bernadette
- Madame TAVERNIER Delphine

### **Participation travaux de voirie dans lotissement.**

Madame le Maire expose qu'un titre de 458,37 € a été adressé à Monsieur et Madame LISI Sébastien concernant des travaux de voirie des entrées privées dans le lotissement « les jardins de Vincent ».

Leur accord n'ayant pas été obtenu sur les travaux, le Conseil Municipal après délibération autorise Madame le Maire à annuler ce titre.

Un nouveau titre d'un montant de 308,37 € sera effectué.

### **Cession de terrain à Monsieur RUEL Bastien.**

Madame le Maire fait part du courrier de Monsieur RUEL Bastien demandant la cession de la parcelle ZC n°18 pour la somme de 500 € plus les frais de notaires.

Le Conseil Municipal après délibération approuve cette demande.

### **Décision Modificative.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à des ajustements de crédits au niveau de la section d'investissement, à la demande de la Trésorerie.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D21318 : autres bâtiments publics		10 000,00 €
TOTAL D40 Opérations d'ordre entre section		10 000,00 €
R 1328 : Autres		10 000,00 €
TOTAL R13 Subventions d'investissement		10 000,00 €

### **Amortissement Plan Communal de Sauvegarde.**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de pratiquer un amortissement sur le compte 2031 (frais d'études correspondant au Plan Communal de Sauvegarde).

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de pratiquer les amortissements suivants :

- Compte 2031 : Frais d'études correspondant au Plan Communal de Sauvegarde : amortissement sur 5 ans.

### **Approbation rapport assainissement année 2013.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel concernant le service assainissement pour l'année 2013.

Ce document est consultable en Mairie.

Après délibération, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Rencontre élus et associations.**

Afin que les associations puissent faire connaissance avec les nouveaux élus, une rencontre sera organisée le vendredi 10 octobre 2014 à 18h30 à la Salle des Hauts de Payre. Une convocation sera envoyée à toutes les associations.

#### **Subvention « ligue contre le cancer ».**

Suite à la demande de subvention de « la ligue contre le cancer » du 26/05/2014, le Conseil Municipal décide de ne pas leur accorder de subvention.

#### **Projet Eolien.**

Madame Le Maire présente un mail de Monsieur RUIZ de l'entreprise OSTWIND exposant le projet d'installation d'un parc éolien dans la commune. Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur ce sujet et propose d'en reparler dans quelques mois.

#### **Caution de la salle des fêtes.**

La salle des fêtes a bénéficié récemment de l'installation de stores. De ce fait et vu le coût investi, la caution de la salle passera de 230 € à 500 € à compter de ce jour et pour tous les nouveaux contrats à venir. Le règlement intérieur devra donc être remis à jour.

#### **Location de salle, Président du Comité des Fêtes.**

Le Comité des fêtes ayant utilisé la salle des fêtes pour un thé dansant le lundi 9 juin uniquement, la somme de 50 € leur sera réclamée au vu de la délibération.

#### **Jeunesse.**

Pour des raisons de sécurité, un arrêté peut être mis en place, interdisant la consommation de boissons alcoolisées aux abords des lieux publics (mairie, école ...). Une réflexion est demandée à chaque conseiller sur ce sujet.

**Projet de logements.**

Après concertation sur les projets de constructions dans la commune, il a été décidé de maintenir le projet de lotissement derrière Brune.

Pour information : La commission information se réunira le mardi 01 juillet à 18h00.

Séance levée à 20 Heures 00.  
Fait à SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC, le 24 juin 2014.  
Madame Le Maire,  
Dominique PALIX.